



Syndicat mixte pour la Gestion et l'Incinération
des Déchets Urbains de la Région de Sarcelles

DÉCISION N° 22-51

Objet : Avenant n° 5 au contrat de Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de coordination des Systèmes de Sécurité Incendie (SSI) - Remise en conformité du centre de valorisation énergétique - DSSI.

Le Président du SIGIDURS,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29, L.5211-2, L.5211-9,

Vu le Code de la commande publique, et notamment l'article R.2122-8 qui dispense de toute procédure de publicité et de mise en concurrence les marchés inférieurs à 40 000 € HT,

Vu la délibération n° 20-39 du 14 septembre 2020 donnant délégation de pouvoir de l'Assemblée délibérante d'une partie de ses compétences au Président, et notamment celle de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'attribution, la signature, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services, dont le montant est inférieur à 40 000 € HT, ainsi que de l'ensemble des actes et avenants correspondant à ces marchés,

Vu la décision n° 20-01 en date du 8 janvier 2020, approuvant les termes du contrat de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de coordination SSI concernant la remise en conformité du centre de valorisation énergétique, conclu avec la société DSSI, pour un montant de 12 480 € HT,

Vu la décision n° 20-18 en date du 12 mai 2020, approuvant les termes de l'avenant n° 1 relatif à l'audit des BAES et cheminements évacuation, pour un montant de 1 920 € HT,

Vu la décision n° 20-19 en date du 12 mai 2020, approuvant les termes de l'avenant n° 2 relatif à l'assistance technique en phases DCE, ACT et VISA, pour un montant de 8 160 € HT,

Vu la décision n° 21-21 du 15 mars 2021, approuvant les termes de l'avenant n° 3 relatif à l'assistance technique en phase DET, pour un montant de 5 600 € HT,

Vu la décision n° 22-03 du 11 février 2022, approuvant les termes de l'avenant n° 4 relatif au complément d'assistance technique de mise en conformité des alarmes et un complément d'équipements des EXXFIRE du centre de valorisation énergétique, pour un montant de 3 360 € HT,

Considérant qu'il convient de compléter la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de coordination SSI du CVE par un complément d'assistance technique pour les contrôles et levées de réserves EXXFIRE, les mise à jour et livraison du dossier d'identité du centre de valorisation énergétique,

Considérant que l'avenant au contrat proposé par la société DSSI, tel que joint en annexe à la présente, est pertinent, répond aux besoins, et est économiquement avantageux,

DÉCIDE

Article 1 - L'acceptation des termes de l'avenant n° 5 au contrat à intervenir, tel que joint, aux fins de l'objet détaillé *supra* et dans les conditions suivantes :

Titulaire : DSSI
24 lotissement des Micocouliers
84800 L'ISLE SUR SORGUE

Durée : Pour la durée de réalisation de la mission.

Montant : 1 280,00 € HT, soit 1 536,00 € TTC.

Article 2 - La passation et la signature de l'avenant n° 5 au contrat tel que joint.

Article 3 - L'imputation de la dépense sur les crédits de l'exercice correspondant.

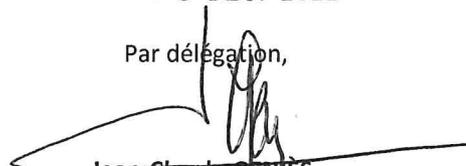
Article 4 - Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois, à compter de son rendu exécutoire, pour saisir le tribunal administratif compétent. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Article 5 - Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation est adressée :

- à Monsieur le Sous-préfet de Sarcelles,
- à Madame le Trésorier Principal de Sarcelles.

Fait à Sarcelles, le **30 DEC. 2022**

Par délégation,



Jean-Claude GENIÈS,
Président du SIGIDURS

Acte rendu exécutoire compte tenu de :

- La transmission au représentant de l'Etat le : **30 DEC. 2022**
- La publication le : **30 DEC. 2022**
- La notification le : **30 DEC. 2022**



Etude de coordination de système de sécurité incendie et désenfumage

Centre d'incinération IDEX SAREN
conformité des alarmes et compléments EXXFIRE

Mission d'Assistance Maitrise d'Ouvrage
Offre technique et commerciale



SIGIDURS..

1 rue des Tissonvilliers

95520 SARCELLES

Offre : 191106 Avenant 5

Date : 14/11/2022

Votre interlocuteur : Eric TIBERGHIE

Objet : Offre de Mission d'AMO Phase Demande
dossier complémentaire suite aux
modifications SAREN Sarcelles

A l'attention de Monsieur JACKY et de Monsieur Cointement

Mikael.COINTEMENT@sigidurs.fr

Messieurs,

Vous nous avez consultés, veuillez donc trouver ci-joint notre offre complémentaire DSSI concernant une mission la mise en conformité des alarmes et complément d'équipement des EXXFIRE de votre site d'exploitation d'incinération d'ordures ménagères IDEX SAREN . 1 rue des Tissonvilliers 95 200 SARCELLES

Souhaitant avoir répondu à votre attente, et restant à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire pouvant vous être utile.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs , l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Eric TIBERGHIE

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	2
1 OBJET	2
2 CONTENU DE LA MISSION	2
3 CONDITIONS FINANCIERES.....	2

1 OBJET

La présente Proposition commerciale a pour objet, un complément assistance technique en venant à la mission de base 191106 concernant la mise à jour et livraison du dossier d'identité de votre site d'exploitation d'incinération d'ordures ménagères IDEX SAREN . 1 rue des Tissonvilliers 95 200 SARCELLES .

2 CONTENU DE LA MISSION

L'objet de la demande initiale de SIGIDUR était un audit du SSI, puis la conception et la coordination SSI. L'objet de cet avenant correspond au suivi et à l'exécution des contrats des travaux avec l'entreprise SIEMENS et leur sous-traitant.

Les actions à prévoir sont :

- Réception et levées des réserves de ces nouveaux équipements sur le bon fonctionnement des EXXFIRE.
- Mise à jour du dossier d'identité suite à la demande du bureau de contrôle.

3 CONDITIONS FINANCIERES

DESIGNATION	Qté	Nbre HRS	Total HRS	Total € HT
PHASE RECEPTION				
Contrôles et levées de réserves EXXFIRE /sécurité portes et ventilation	1	4,00	4,00	320,00 €
Remise du dossier d'identité du SSI définitif	1	12,00	12,00	960,00 €
Total PHASE RECEPTION		16 HRS		1 280,00 €
TOTAL GENERAL		16 HRS		1280,00 €

Soit une mission complémentaire de :

Montant total HT :	Le Président du SIGIDURS Maire de Gressy	1 280,00 €
TVA 20 % :		256,00 €
Montant total TTC :		1536,00 €





Syndicat mixte pour la Gestion et l'Incineration
des Déchets Urbains de la Région de Sarcelles

DSSI

24 lotissement des Micocouliers
84800 L'ISLE SUR SORGUE

Objet : Avenant n°5 complément assistance technique
à la mise en conformité des alarmes et
complément d'équipements
Notification

Sarcelles, le **30 DEC. 2022**

Référence : J22-049

Affaire suivie par Mikael COINTEMENT

BORDEREAU D'ENVOI

Nombre et désignation des pièces	Observations
- 1 Avenant n°5 au contrat relatif au complément d'assistance technique à la mise en conformité des alarmes et au complément d'équipements du système de sécurité incendie (SSI) du centre de valorisation énergétique.	

Gestionnaire du pôle institutionnel
Gestionnaire du pôle archives
Olivia TRIBOUT